

Les dérives des politiques environnementales

Chronique des injustices à l'encontre des cueilleuses de mangrove

Marie-Christine Cormier-Salem

Vers un néolibéralisme généralisé

La globalisation des problèmes environnementaux (érosion de la biodiversité, changement climatique, accès à l'eau potable) et de leur gouvernance s'est considérablement développée à partir des années 1970. D'abord fondée sur les travaux des sciences environnementales et de l'environnementalisme avant et après la seconde Guerre mondiale, l'institutionnalisation – à travers les conventions, conférences des parties, plateformes intergouvernementales, forum des OI (Organisations Internationales) et ONG (Organisations Non Gouvernementales), ... – et la prise de conscience à l'échelle globale (immédiateté, flux d'informations) de ces questions ont renforcé la consolidation et la montée en puissance du néolibéralisme (Zimmerer, 2006). Au nord comme au sud, les solutions préconisées passent par le marché. Les mécanismes d'atténuation des CC (Changements Climatiques) ou de conservation de la biodiversité ne cessent de se diversifier : l'écotourisme, les paiements pour services écosystémiques, les banques de compensation pour la perte des espèces et des habitats, le marché du carbone en sont autant d'exemples. La nature est devenue un business, un capital naturel échangeable sur le marché ou encore un bien marchand. Cette conception n'est pas nouvelle, très ancrée dans la pensée occidentale judéo-chrétienne d'une nature support de ressources à exploiter et à mettre en valeur pour le profit des hommes. Avec les grandes découvertes du XVI^e siècle et la colonisation, la nature tropicale (et les populations qui l'habitent) est à conquérir et convertir. Telle est la conception qui domine au sujet des mangroves, du moins jusqu'aux années 1960–1970, où s'opère un renversement des discours dominants, du fait des progrès des connaissances et de la prise de conscience de leurs multiples fonctions et rôles – à l'époque on ne parlait pas encore de service écosystémique – et de leur recul accéléré (Cormier-Salem, 1999). En 1971 est signée la 1^{ère} convention internationale qui concerne la nature (ou encore la biodiversité), à savoir la convention Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, conduisant à la mise sous cloche de marais à mangrove. L'analyse des processus de patrimonialisation des mangroves (de leur sanctuarisation à leur conservation avec et pour les hommes) met en évidence l'impact des grandes rencontres internationales qui rythment l'agenda de nos politiques (MEA/Millennium Ecosystem Assessment, 2005 ; ODD/ Objectif du Développement Durable, 2015...), le poids des conventions internationales (CBD, 1992 ; Nagoya, 2015...) et l'efficacité des nouveaux mécanismes (juridiques, économiques, institutionnels) pour gérer durablement nos relations à l'environnement ; mais aussi, en retour, la diversité des réponses des acteurs locaux (savoirs, pratiques, logiques et stratégies) aux initiatives, publiques ou privées, de conservation de la biodiversité et de préservation des services écosystémiques.

La question de la dérive des politiques environnementales est ici approfondie : le terme de dérive est utilisé en référence au titre de mon HDR parrainée par Jean-

Louis Chaléard (Cormier-Salem, 2003). Il s'agit de s'interroger sur les risques induits par la marchandisation globalisée et dominante de la nature et subis par les communautés locales. Après avoir présenté le cadre théorique et méthodologique, et à partir des travaux empiriques conduits depuis plus de trente ans sur les littoraux à mangrove d'Afrique de l'Ouest, l'impact des politiques du carbone sur les dynamiques locales est analysé, notamment en termes d'accaparement des mangroves et d'injustice environnementale.

Positionnement : de la géographie tropicale à l'écologie politique, ou géographie radicale

Formée à la Sorbonne, puis à Nanterre avec un double cursus en histoire médiévale et en géographie tropicale, très tôt, je me suis intéressée à l'articulation entre un espace et une communauté, et aux recompositions territoriales, qu'il s'agisse du diocèse d'Amiens à la fin du Moyen-Âge (1981), du marché de la Gueule Tapée à Dakar au Sénégal (1981) ou des espaces aquatiques en Casamance (1992). Ma démarche, empirique et diachronique, est couplée à une explicitation des concepts clés en géographie, en particulier ceux d'espace, terroir, territoire et leurs liens avec les concepts d'identité, mémoire, patrimoine. Elle s'inscrit dans la tradition de la géographie rurale africaniste, de Gourou, Pélissier et Sautter à Chaléard, et nourrit ses questionnements – théoriques, conceptuels et méthodologiques – des travaux de géographie culturelle, de géographie historique et d'écologie politique (Chaléard, 1996).

Mes travaux, notamment sur la mangrove, sont centrés sur les aspects politiques, économiques et culturels des relations sociétés-nature. L'accent est mis sur les pratiques et savoirs des usagers locaux, et leurs stratégies de gestion de l'environnement dans des contextes historiques et institutionnels divers. Une attention particulière est portée aux liens entre changement et adaptation, pressions (démographique, foncière) et innovations, développement et conservation. À l'encontre du malthusianisme et des paradigmes dominants en matière de dégradation de l'environnement et de surexploitation des ressources, ma thèse sur la Casamance soulignait la résilience des écosystèmes, la flexibilité des systèmes de production, la capacité d'initiatives des communautés locales. Je m'inscris ainsi dans le courant des africanistes, représentés par J.-L. Chaléard (2010), qui, sans essentialiser les paysans africains, mettent en évidence leurs savoirs, traditions et innovations (pour plagier l'article 8 alinéa J de la CBD/ Convention on Biological Diversity/ CDB/ Convention sur la Diversité Biologique) et considèrent que le problème tient moins à la gestion *stricto sensu* des ressources naturelles renouvelables qu'à la gouvernance des sociétés et des territoires.

Quoique qu'africaniste, du fait de mon long (et toujours actuel) ancrage en Afrique, je me suis investie sur d'autres terrains, en Asie notamment, pour donner une plus grande portée à mes travaux tout en retournant sur des terrains anciens, revisités deux ou trois décennies après. Suivant en cela la trajectoire de J.-L. Chaléard, de la Côte d'Ivoire au Pérou (Chaléard et Mesclier, 2010), l'approche comparatiste est associée à une approche multiscalaire (articulation des échelles spatiales du local au global, et articulation des pas de temps courts/longs) et

intégrée, mise en œuvre au sein d'équipes à l'interface de diverses sciences (de la vie, des sociétés, de l'ingénierie) mais aussi à l'interface sciences-sociétés.

Cette analyse des relations sociétés-nature, au fondement de la géographie et des politiques de la mangrove, s'inspire d'un vaste courant de pensée, qui remet en cause la théorie de la tragédie des communaux (Hardin, 1968) et montre que la crise est moins celles des ressources dites communes que des communautés locales, du fait de la non-prise en compte de leurs institutions (savoirs, traditions, normes, pratiques...) et du dysfonctionnement des systèmes anciens de régulation d'accès aux ressources (Ostrom *et al.*, 2002 ; Cormier-Salem, 2003).

La montée en puissance du mécanisme REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre induit par la déforestation et la dégradation des forêts (2008), et des dispositifs de carbone bleu, qui cible les mangroves (ainsi que les herbiers et les marais salants), conduit à l'accaparement des mangroves et invite à explorer la notion de justice environnementale. En référence à celui des océans (Bennett *et al.*, 2015) ou des terres (Fairhead *et al.*, 2013), l'accaparement (*grabbing* en anglais) consiste en la dépossession ou l'appropriation de l'utilisation, le contrôle ou l'accès aux espaces ou ressources des mangroves au détriment des utilisateurs premiers (traditionnels) de ces ressources, des titulaires de droits ou des habitants. L'accaparement se produit à travers des processus de gouvernance inappropriés et peut employer des actions qui compromettent la sécurité humaine ou les moyens de subsistance, ou ont des effets qui nuisent au bien-être socio-écologique. L'accaparement des mangroves peut être perpétré par des institutions publiques ou des intérêts privés. Les logiques sont variables, certaines légitimes (exemple les Aires marines protégées (AMP) pour repeupler les océans, limiter l'érosion de la biodiversité), d'autres moins, comme l'aquaculture, conduisant à l'enclosure et à la privatisation des ressources.

Les politiques de (re)conquête des mangroves : de l'impérialisme à l'environnementalisme et aux revendications des cueilleuses de mangrove

Ces dernières années, les campagnes de reboisement des mangroves, considérées comme des puits de séquestration du carbone, se sont accélérées dans le cadre du mécanisme REDD+. Cet intérêt renouvelé invite à analyser les ressorts et conséquences des initiatives tant publiques que privées de reconquête des mangroves¹.

Sans développer l'argumentaire scientifique critique sur les vastes campagnes de reboisement des palétuviers mises en œuvre au Sénégal dans le cadre de REDD+ (Cormier-Salem et Panfili, 2016), la parole est ici donnée aux usagers locaux et plus précisément aux femmes, qui récoltent ou cueillent les fruits de la mangrove, dans les forêts et sur les vasières, lieux stratégiques à la fois pour leurs activités et les campagnes de reboisement².

Ces femmes, qualifiées de « cueilleuses de mangrove », en référence à l'ouvrage de Larrère et La Soudière « Cueillir la montagne » (1987), bien souvent, sont ignorées tant dans les dispositifs de développement que dans les projets de recherche et d'actions, alors qu'elles sont très dynamiques, très investies dans ces activités et maîtrisent toute la filière, de l'extraction à la distribution. Elles sont donc

les plus vulnérables et les plus touchées par ces dispositifs, public ou privés, de valorisation, conservation et/ou reconquête des mangroves. Avant de restituer leur parole, il est nécessaire de présenter le contexte très particulier des liens sociétés-mangroves dans les Rivières du Sud, littoraux à mangrove du Saloum au Sénégal à la Sierra Léone (Cormier-Salem, 1992 et 1999).

Comme l'a bien mis en évidence J.-L. Chaléard (1996 et 2010), faisant grand cas de la complexité et de l'historicité des sociétés agraires, le détour par l'histoire longue des relations sociétés-mangroves est nécessaire pour mieux appréhender la spécificité des socio-systèmes des Rivières du Sud, et mettre en évidence les dérives réitérées des politiques environnementales.

Les mangroves comptent parmi les espaces les plus anciennement habités et exploités, comme en témoignent les amas coquilliers, datés de plus de 8 000 ans en Asie, de plus 5 000 ans dans les Rivières du Sud. Ces amas (coquilles, arêtes de poisson, riz, poterie,...) attestent de l'ancienneté de la collecte des coquillages, de la pêche et de l'exploitation du riz, mais aussi des relations d'échange le long des littoraux ouest-africains. Le riz africain *Oryza glaberrima*, à l'origine sauvage, a été domestiqué à une date qui demeure inconnue. Il faut attendre les récits des premiers explorateurs portugais de la fin du ^{xv}e siècle pour attester de la construction de terroirs rizicoles dans la mangrove. Cette riziculture de mangrove est très originale (Pélissier, 1966)³ : il s'agit d'une culture endiguée (ni irriguée, ni inondée), basée sur des variétés de riz africain et un aménagement de digues et diguettes pour protéger les champs de l'invasion de l'eau salée et retenir l'eau de pluie dans des conditions pluviométriques limites (1 500 mm de pluies). La riziculture pluviale, profonde ou humide dans les mangroves et sèche sur les plateaux, structure le terroir, le calendrier des activités, les cérémonies (rites d'initiation, l'entrée dans le bois sacré et les palmeraies) en association avec d'autres usages de la mangrove. La diversité de ressources et produits (riz, poissons, coquillages, sel, miel...) et la mobilisation d'une importante force de travail, tout autant masculine (pour la réfection des digues) que féminine (pour le repiquage et la récolte du riz), garantissaient l'adaptation et la flexibilité des socio-écosystèmes, du moins jusqu'aux années 1980 (Cormier-Salem, 1992 et 2003). Dans les faits, les systèmes d'usages et valeurs (socio-culturelles, archéologiques, patrimoniales...) sont alors progressivement remis en cause. Les facteurs, divers et intriqués, sont d'ordres environnementaux et socio-politiques, parmi lesquels il faut souligner l'exode rural (et non la pression démographique), la sécheresse (la longue succession de décennies déficitaires depuis la fin des années 1960) et la gouvernementalité (non reconnaissance et marginalisation des systèmes traditionnels, dysfonctionnement des systèmes modernes), se traduisant par un recul des rizières et, plus généralement, une interrogation sur l'avenir de ces systèmes (Cormier-Salem, 2003).

Dans cette partie, à la suite de J.-L. Chaléard (2010), montrant le rôle et l'action des paysans comme gestionnaires de l'environnement, je m'efforce de déconstruire les discours dominants, de l'époque coloniale à nos jours, portés par des acteurs étrangers à la mangrove et mets en regard les discours des actrices locales, qui cueillent la mangrove. Je m'attache à décrypter la façon dont la mangrove, longtemps considérée par les étrangers comme un territoire du vide, est devenue

un territoire d'empoigne (Paskoff, 1993), autrement dit le terrain de relations de pouvoir, complexes et multiples, de l'échelle globale à l'échelle locale.

Un discours dominant réitéré

Quand on examine les récits des missionnaires, explorateurs et agents coloniaux originaires de l'Europe, et les programmes contemporains, l'histoire coloniale semble se répéter : certes, les protagonistes ont changé et la rhétorique ne mobilise pas la même lexicographie, ni les mêmes champs de connaissance. Néanmoins, le diagnostic est biaisé par les représentations et les idéologies ; les causes pêchent par leur linéarité, leur réductionnisme, liant pauvreté et dégradation ; les solutions, imposées par le « haut », sont univoques, homogènes, technico-administratives. Ces convergences de dérives voire de violences environnementales se traduisent par un échec tant écologique que social des dispositifs mis en œuvre et une injustice environnementale.

Une vision coloniale très négative des marais à mangrove

Ainsi, en étant quelque peu schématique⁴, à l'époque coloniale, les agents coloniaux portent-ils le diagnostic suivant sur les mangroves : ce sont des marais stériles, malsains et dangereux, de mauvais pays. Les causes tiennent aux hommes comme aux terres, qui sont sous-développés. La solution passe par une conversion, au sens propre et figuré, des hommes à la civilisation occidentale et des marais en terres arables. Dans les Rivières du Sud, la christianisation d'un côté, le transfert des techniques du Nord de l'autre – poldérisation, assèchement, introduction des variétés de riz *O. sativa* pour intensifier la production – sont les préconisations pour une bonne gestion des mangroves. Ces politiques, qui ont foi dans le progrès, sont poursuivies après les indépendances. Elles se soldent par une dégradation des écosystèmes, en particulier la salinisation et l'acidification des sols comme la chaussée de Tobor en Casamance en est une illustration, et une crise des systèmes agraires (Cormier-Salem, 1992 et 2006). En Guinée, malgré des conditions pluviométriques plus favorables, avec plus de 3 000 mm de pluie sur la Basse-Guinée, Ruë (1998) montre bien le bouleversement des socio-écosystèmes et le poids de la mémoire coloniale.

Vers la sublimation écologique des mangroves

À l'impérialisme colonial succèdent (ou se combinent) l'impérialisme vert à partir des années 1970 (Grove, 1996) et la volonté de patrimonialiser les mangroves (Cormier-Salem, 2006). Les mangroves sont désormais reconnues comme des zones humides d'importance internationale (Ramsar, 1971), des habitats refuges pour les oiseaux migrateurs (liste rouge de l'UICN/ Union Internationale de Conservation de la Nature), des territoires à protéger contre les impacts anthropiques, tels le Parc national du Djoudj créé en 1976 et celui du delta du Saloum en 1981 et conduisant à déplacer les populations et à interdire les usages.

Le constat (ou diagnostic) est général : les mangroves reculent de façon dramatique. Les chiffres, sont sans appel, plus de 30 % en 25 ans. Les causes tiennent à la surexploitation des ressources (bois et bois de feu, poissons et coquillages...) et aux pratiques anarchiques (coupe abusive du bois comme

matériau de construction, des racines de palétuviers pour recueillir les huîtres, comme bois de feu pour ouvrir les huîtres et fumer le poisson, charbon de bois pour la cuisine, surpêche...).

La solution passe par la protection des mangroves, l'interdiction de ces usages destructeurs, le déplacement des villages. La création de la plupart des Aires marines protégées reposent sur le même argumentaire : ainsi, en ce qui concerne le Parc national de Cantanhez en Guinée-Bissau, le rythme accéléré de déforestation des dernières forêts « reliques » sub-humides de Cantanhez incite-t-il à prendre des mesures de protection contre la population qui ne cesse de croître et de dégrader la nature à cause de la culture itinérante. M. Temudo (2012 : 358) montre bien l'incohérence des discours dominants sur la crise environnementale (les forêts « originelles » ayant disparu depuis fort longtemps) et l'affirmation implicite de l'absence (ou de l'inefficience) des institutions locales.

Certes, les visions et finalités diffèrent du tout au tout selon les périodes, les acteurs et leurs visions : de la période coloniale aux années 1970-1980, le revirement en terme de politique environnementale est complet : on passe d'une vision hygiéniste et utilitariste, visant à assainir les marais à mangrove et à en faire des rizières ou des plantations de canne à sucre, à une vision écologiste et esthétique, visant à protéger la mangrove contre les hommes. À la « mise sous cloche » (ou en réserve intégrale) et la mise en scène (touristique, muséale, médiatique⁵) de la mangrove, considérée riche, belle et fragile, depuis les années 1990, succède une vision conservacionniste, reconnaissant les communautés locales comme les meilleurs garants d'une gestion durable des ressources et promouvant les démarches participatives et la cogestion des AMP (Cormier-Salem et Roussel, 2002).

Ces visions se succèdent, se conjuguent, se reconfigurent selon les contextes. Ainsi, dans le delta du Saloum, des posters, dénonçant la coupe des racines de *Rhizophora* par les femmes qui cueillent les huîtres, constituent-ils un support de sensibilisation de l'UICN pour lutter contre ces « mauvaises » pratiques. Durant cette même période (années 2000), l'UICN soutient un vaste programme d'action-recherche intitulé « Femmes et coquillages » visant à mieux connaître la filière et à soutenir les groupements de productrices dans une optique de gestion durable des ressources.

Biais continus des visions exogènes

Ces politiques, souvent pleines de bonnes intentions, souffrent néanmoins souvent des mêmes biais ou dérives dans les démarches et les logiques de rationalité, à savoir : l'essentialisation des communautés locales (supposées être homogènes, unies, stables et étanches), le réductionnisme (la simplification de la complexité des systèmes à la fois écologiques et sociaux, de leurs interactions et de leur dynamique), la foi en l'expertise technique et normative des experts (alors que, le plus souvent, la solution est moins technique qu'institutionnelle). Elles adoptent le même mode de gouvernance « indirecte » et par là-même concourent à l'affaiblissement des institutions locales (dérèglement de la coutume), à la déshérence des États, au poids croissant des ONG, qui agissent comme des intermédiaires, courtiers en environnement et qui finissent par contrôler indirectement les hommes et les terres (Chaléard, 2010).

L'injonction du participatif, qui s'impose dans toutes les politiques de recherche-action à partir des années 1990 (de Rio en 1992 au MEA en 2005 et aux ODD en 2015) n'a guère contribué à changer de paradigmes. Certes, dans les discours affichés, l'approche est dite participative. Dans les faits, sur le terrain, les populations sont au mieux informées, rarement concertées, ni dans le diagnostic (ante et post-interventions), ni dans l'interprétation, ni dans les solutions à apporter. Une bonne illustration en est donnée par le programme « Plante ton arbre », qui, entre 2006 et 2013, s'est déployé en Casamance et dans le delta du Saloum au Sénégal (Océanium, 2010). Basé sur un partenariat entre une ONG sénégalaise, Océanium, et un ensemble de bailleurs de fonds – le FFEM, Carbon Livelihoods Venture Fund et des Compagnies privées (Danone, Yves Rocher) – il a été validé comme conforme au CDM (Clean Development Mechanism)⁶ par le cabinet d'expertise Ernst & Young et associés. Les effets de ce programme suscitent de nombreuses controverses (Cormier-Salem *et al.*, 2016).

En dépit des nombreuses critiques des experts scientifiques sur la légitimité bio-écologique et socio-culturelle des reboisements et des résistances des usagers locaux, les projets dans le cadre de REDD+ et du carbone bleu ne font que se développer, révélant l'écart entre les progrès des connaissances et le poids des politiques et discours dominants. Ainsi l'agenda politique 2015, national et international (COP 21 ; Pnue, programme Ecosystem-based Adaptation) met-il les mangroves à l'honneur du fait notamment de leur fonction d'atténuation du changement climatique. Pourtant, les chercheurs économistes hétérodoxes s'interrogent sur le calcul du coût de la non-déforestation, les crédits carbone et les réductions de gaz escomptées (Aubertin, 2015 ; Aubertin *et al.*, 2015) ; des géographes et anthropologues soulignent les biais méthodologiques (Leach et Scoones, 2013) et éthiques des mesures sur le terrain et les effets pervers en termes de justice environnementale et d'accaparement de terre (Beymer-Farris et Bassett, 2011), sans compter les fortes incertitudes scientifiques sur le bien-fondé de la déforestation (Fairhead et Leach, 1998).

Les nouveaux mécanismes, REDD+ et PSE/ Paiement pour Services Environnementaux/ PES Payment for Environmental Services, sont des discours autoritaires et d'autolégitimation, devenus des business pour les experts, ONG et bailleurs. Les rapports de faisabilité occultent la réalité locale, les vraies questions, et orientent les diagnostics et solutions pour justifier les interventions extérieures et garantir le flux continu de ressources.

Le point de vue des cueilleuses de mangrove

Dans cette partie est examiné le point de vue des populations locales et, plus précisément, des femmes de Casamance (de la communauté diola) et des îles du Saloum (niominka et soce), qui récoltent les huîtres et les bivalves. Les femmes diola de Casamance sont en priorité des cueilleuses d'huîtres, quand les femmes niominka et soce du Saloum s'adonnent en priorité à la récolte des arches (*Anadara senilis*) sur les fonds vaseux du delta.

Un diagnostic nuancé

Leur diagnostic, en ce qui concerne la dynamique de la mangrove, est nuancé : elles constatent que la mangrove est moins dense, a même disparu dans certains sites, que les huîtres et les arches sont moins grosses et moins nombreuses, et qu'il faut aller les chercher plus loin. Cette tendance, néanmoins, n'est pas homogène sur l'ensemble de la mangrove et pas univoque. Elle doit être nuancée à la fois selon l'échelle spatiale et la période. Ce diagnostic est conforté par des travaux scientifiques récents qui montrent que le recul de la mangrove n'est ni linéaire, ni irréversible, et constatent le maintien voire la reprise et la progression « naturelle » de la forêt de palétuviers dans certaines îles Blis-Karone et à la frontière sénégalogambienne du Saloum-Niumi (Conchedda *et al.*, 2011 ; Carney *et al.*, 2014). Depuis une dizaine d'années, une dynamique progressive des palétuviers est notée, en partie liée aux retours des pluies (Andrieu et Méring, 2007 ; Dieye *et al.*, 2014).

De multiples causes intriquées

Les causes mises en avant par les cueilleuses sont diverses et complexes : si elles incriminent la sécheresse des années 1970-1980, elles dénoncent aussi certains acteurs, tant publics que privés, qui ont introduit de nouvelles techniques et pratiques, et n'ont pas pris en compte leurs savoirs et coutumes. Ainsi les pêcheurs du nord du Sénégal et des autres régions africaines – Bozo et Somono du Niger, Krou de Sierra Leone et du Nigeria –, les bûcherons peul, les fumeurs de poissons de Guinée, les femmes réfugiés de Guinée-Bissau... sont-ils arrivés par vagues successives, attirés par les ressources de la mangrove, s'installant dans des campements sommaires au sein de la mangrove, la défrichant et l'exploitant sans respecter les règles locales et ayant un comportement de « prédateurs » ou de cavaliers seuls selon la théorie de Hardin. Les ponts, routes, barrages anti-sel, qui empêchent l'eau de circuler (notamment l'effet de chasse du sel et d'enrichissement des vases par la marée) sont incriminés, ainsi que les aménagements tel le projet Ilaco sur la chaussée de Tobor, qui, en défrichant et asséchant les surfaces, les ont rendues acides. Les politiques publiques, inadaptées et incohérentes, ont imposé leur système de gouvernance basé sur le droit positif, remettant en cause les règles coutumières et fragilisant le pouvoir traditionnel des anciens. La guerre, qui sévit depuis trente ans en Casamance, est aussi un facteur déterminant de la dégradation de la mangrove.

Pour les cueilleuses de mangrove, les causes, à la fois naturelles et anthropiques, constituent un complexe à resituer dans le contexte plus général des irrégularités pluviométriques et de la crise des systèmes agraires qui concourent à accroître la pression sur le littoral et ses ressources.

Des préconisations imposées

Le reboisement (afforestation ou reforestation) de la mangrove est une pratique locale fort ancienne, bien connue des cueilleuses. Dès les années 1980, plusieurs programmes sont mis en œuvre dans la sous-région, soutenus notamment par la FAO/ Food Agriculture Organisation et gérés par l'UICN ou encore des ONG locales comme WAAME (West African Association for Marine Environment) dans le Saloum. Le programme « Plante ton arbre », porté par l'ONG Océanium, diffère par son ampleur : plus de 1 400 km² de *Rhizophora mangle* sont replantés, dont 90 % en Casamance ; plus de 300 000 villageois sont mobilisés. Les moyens et méthodes

employés, ainsi le cadre financier et juridique, contrastent aussi avec les précédentes pratiques.

La majorité des cueilleuses de mangrove connaissent ce programme, fort médiatisé et incarné dans la figure charismatique et controversée de Haidar El Ali, président d'Océanium : très populaire en Casamance, il l'est beaucoup moins dans le delta du Saloum. Ses actions de reboisement n'ont pas eu les résultats escomptés. De nombreuses plantations n'ont pas pris. Des critiques sont formulées sur le choix des sites (déterminé selon leur visibilité), les techniques de repiquage (trop serrées), l'espèce unique privilégiée (*Rhizophora*). En outre, les petits bosquets empêchent la circulation des pirogues pour la navigation et la pêche. Les cueilleuses de mangrove des îles du Saloum ont déjà été échaudées par la création de l'AMP de Bambang, mesure initiée et portée par Océanium, qui a conduit à fermer le chenal de marée ou *bolon* de Bambang et à leur en interdire l'accès pour ramasser les coquillages. Selon elles, cette mesure est illégitime et dommageable, car les coquillages, non ramassés, pourrissent.

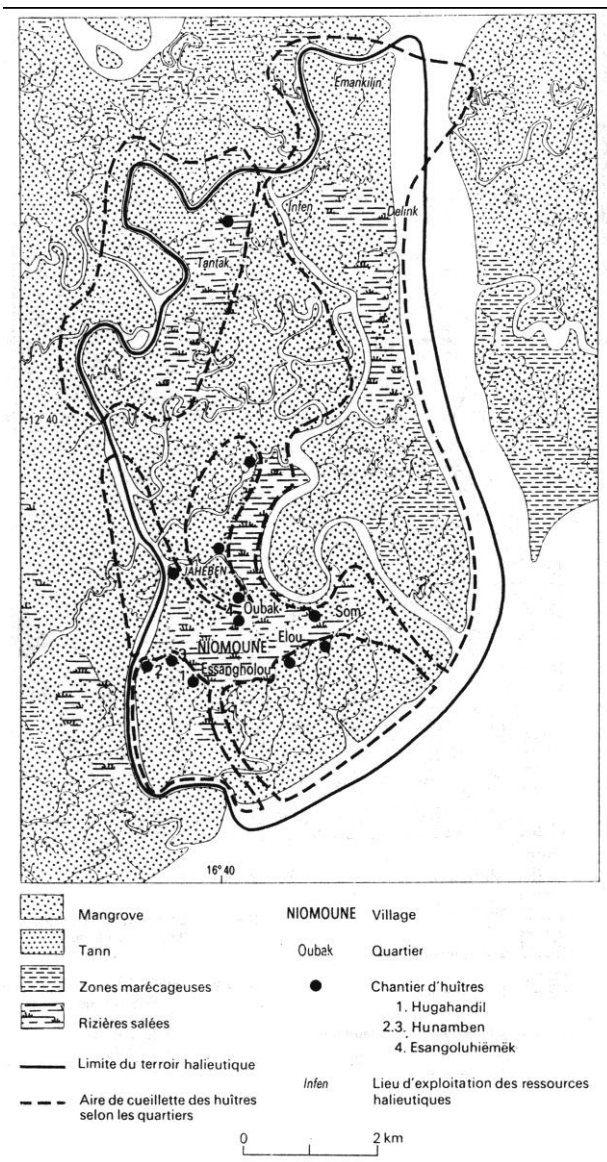
De la même façon, aux yeux des cueilleuses, la mangrove ne se limite pas à une forêt de palétuviers. Ses services, ou plutôt ses valeurs, ne se réduisent pas à la séquestration du carbone. La mangrove est un socio-écosystème complexe, constitué de bras de fleuves et bolons, de vasières et de forêts. C'est le support de nombreuses ressources, dont elles dépendent pour leur existence (coquillages mais aussi poisson, riz, sel, miel...). Bien davantage, la mangrove est leur espace de vie, leur terroir ou encore leur patrimoine, hérité des anciens, dans lequel elles s'identifient et qu'elles entendent préserver et défendre pour le transmettre à leurs descendants.

Depuis longtemps, les cueilleuses de mangrove mettent en défends certains sites, ont des mesures de conservation (saison de cueillette, zone partagée entre les lignages et quartiers, interdits), reboisent certains habitats, plantent des piquets de *Rhizophora*, expérimentent de nouvelles techniques, comme celle des guirlandes introduites par la coopération japonaise (Jica) dans le delta du Saloum, essaient de mieux valoriser leurs produits (via le label OVOP « one village, one product/Jica).

Par ailleurs, toutes les cueilleuses n'ont pas les mêmes pratiques : les Diola ne coupent pas les racines des palétuviers, car le bois vert du *Rhizophora* est très dur, très difficile à couper ; il est donc plus rapide de détriquer les huîtres à même la branche ou racine du palétuvier et plus respectueux de l'environnement ; de plus, elles n'utilisent que le bois mort pour faire bouillir les huîtres ou les arches, ou encore pour leur besoin domestique.

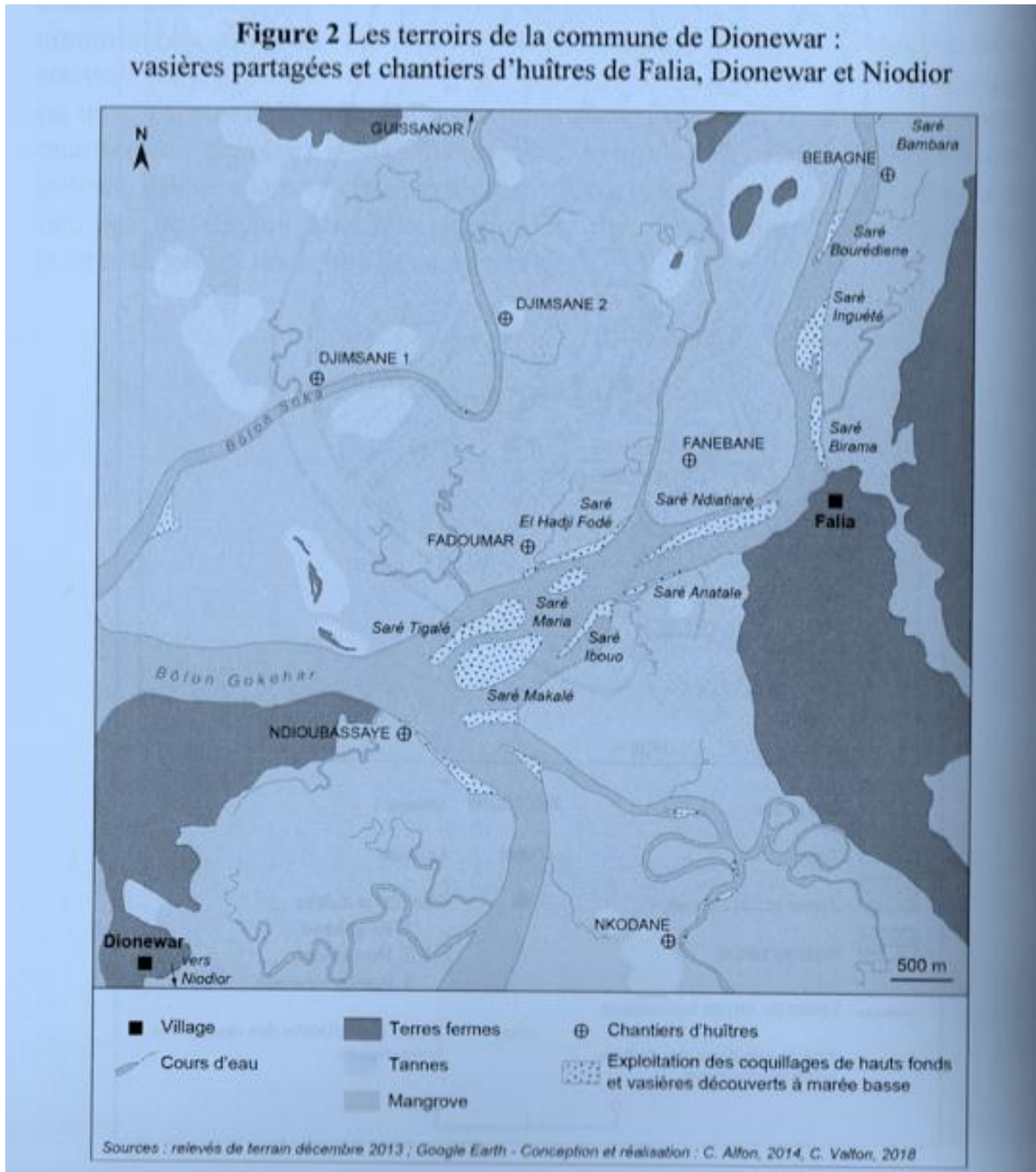
En dépit de la réforme sur le domaine national, les cueilleuses considèrent toujours la mangrove comme faisant partie de leur terroir communautaire ; elle est collectivement détenue, entretenue, contrôlée, souvent partagée entre les quartiers qui correspondent chacun à un lignage ou un clan, aux descendants du même ancêtre. Ainsi, en Casamance, chaque quartier (ou lignage) a-t-il son terroir d'exploitation, avec ses palétuviers, bolons, débarcadère et chantier de travail ou transformation des huîtres. Les femmes de chaque quartier, organisées, par compagnies vont cueillir les huîtres et gèrent les zones de leurs terroirs

Figure 1 Le terroir de Niomoune



La claire reconnaissance des terroirs de cueillette et le respect des zones par les communautés locales sont également relevés dans les îles du Saloum. Ainsi, dans la communauté rurale de Dionewar, qui comprend trois villages (Dionewar, Falia et Niodior), certains bolons comme celui de Gohekor (et donc leurs forêts de palétuviers et les vasières) sont-elles exploités et contrôlés conjointement par les trois villages ; d'autres relèvent de la prérogative d'un seul village voire d'un seul quartier. Niodior est constitué de quatre grands quartiers : Mbilmack, Babaack, Damàl, et Sindiala avec une vasière partagée, Djoumbass, à proximité de Niodior ; les femmes y accèdent à pied voire en charrette, à marée basse ; et, en revanche, chaque quartier a ses chantiers et débarcadères. De même, à Falia, les bancs de sable sont clairement identifiés, nommés et appropriés.

Figure 2 Les terroirs de la commune de Dionewar :
vasières partagées et chantiers d'huîtres de Falia, Dionewar et Niodior



Les cueilleuses ne critiquent pas le reboisement en lui-même, mais l'approche mise en œuvre et ses conséquences, que je qualifie en termes d'injustice environnementale. Trois dimensions de la justice environnementale (Schlosberg, 2013) doivent être prises en compte : 1) la distribution : du carbone pour qui ? Fourni par qui, où et comment ? Quels en sont les bénéficiaires – matériels et immatériels, directs and indirects – et les bénéficiaires ? Y-a-t-il des mécanismes de compensation, et des alternatives aux usages traditionnels ? 2) les procédures : qui sont les acteurs à l'initiative de ces dispositifs ? Qui participent ? Qui décident ? Quelle place est, en particulier, accordée aux populations les plus pauvres et/ou les plus vulnérables ? Comment anticiper les risques ? Quels mécanismes sont prévus pour partager les coûts et les bénéfices ? 3) la reconnaissance des populations locales et des valeurs sociales et culturelles des mangroves, de leurs savoirs et

traditions, des droits d'usage et d'accès, de leurs besoins et leurs revendications identitaires, territoriales et patrimoniales.

Dans les faits, aussi bien en termes de redistribution, de participation et de reconnaissance, les femmes se trouvent lésées. Ainsi, dans le cadre du programme « Plante ton arbre », la charte signée entre les opérateurs extérieurs et les communautés rurales stipule-t-elle que, durant trente ans, la mangrove replantée est contrôlée par les bailleurs (i.e. Danone) et désormais interdite à tout usage. Les cueilleuses n'ont plus le droit d'exploiter les espaces reboisés et se trouvent dépossédées de leur terroir, sans avoir aucune compensation, directe ou indirecte, immédiate ou future, sinon une rémunération variable selon les communautés et modique pour la fourniture de sacs de propagules, et les promesses hasardeuses d'une densification et extension de la forêt de palétuviers, auxquelles, peut-être, leurs petits-enfants auront accès.

Enfin, les cueilleuses ignorent totalement le mécanisme REDD+, ses tenants (le reboisement des palétuviers pour séquestrer le carbone) et ses aboutissants (enclosure privée des sites reboisés et interdiction d'usages).

Au final, les campagnes de reboisement servent davantage les intérêts de certains acteurs (les mécènes et bailleurs privés relayés par les maîtres d'ouvrage ou ONG nationales et locales) que la cause de la biodiversité ou du changement climatique. Ces bénéficiaires sont certes plus politiques qu'à proprement parler financiers, le marché du carbone étant un leurre (Aubertin, 2015). Pourtant, les cueilleuses de mangrove n'en bénéficient aucunement et, en revanche, en payent les coûts les plus lourds.

Les cueilleuses de mangrove n'ont pas une claire vision de ce nouveau statut des espaces reboisés. L'injustice environnementale à leur encontre est patente : elles perdent leur tenure des mangroves, leurs droits d'accès et d'usage, et ce pour au moins trente ans, au bénéfice des entreprises privées ; les procédures leur sont imposées, selon des préconisations de reboisement non négociables ; leurs savoirs et liens étroits et anciens avec la mangrove sont méconnus.

De l'impérialisme colonial à l'impérialisme vert et bleu

La mangrove a fait l'objet de perceptions et politiques très contrastées, passant d'une vision productiviste à l'époque coloniale, à une vision sanctuariste dans les années 1970-1980, puis à une vision marchande prônant la préservation des services écosystémiques au moyen de mécanismes comme les PSE et REDD+.

Une approche critique des discours met en évidence le poids de l'impérialisme, qu'il soit colonial, vert ou encore bleu (dans le cadre des projets de carbone qui visent les forêts et les marais littoraux) et du néolibéralisme et néocapitalisme, se traduisant par des injustices à l'égard des cueilleuses de mangrove.

Les cueilleuses de mangrove, les plus directement concernées par la préservation de leur patrimoine, sont rarement reconnues comme partie prenantes des politiques environnementales, définies à l'échelle internationale et mises en œuvre aux échelles nationales et locales. Elles ne sont guère informées (ou tenues volontairement ignorantes) des nouveaux dispositifs, tels REDD+. Le statut juridique mouvant et incertain de la mangrove conduit à des résistances et des

détournements : anciennement comprise dans le terroir villageois, collectivement maîtrisée par la communauté, la mangrove relève désormais du domaine public, qui peut en attribuer la maîtrise à des opérateurs privés. La surimposition de droits et normes contradictoires, tout comme à l'époque de l'impérialisme colonial, concourent à l'accaparement des mangroves au détriment des usagers locaux. La remise en question du pouvoir des chefs traditionnels, maîtres de la terre et des eaux, et l'afflux de nouveaux acteurs, dans un contexte de déliquescence et manque de moyens des gouvernements, contribuent à l'accès libre aux ressources de la mangrove et à leur accaparement au détriment des communautés locales. Les terres, traditionnellement en Casamance comme dans le Saloum, ne sont pas un bien marchand, ne sont jamais vendues – pas plus que le riz – mais peuvent être prêtées. Ces règles souffrent désormais de nombreuses exceptions, comme l'attestent les ventes à des particuliers (opérateurs touristiques, étrangers) dans les îles du Saloum, ou à Cap Skirring en Casamance, et la multiplication des résidences secondaires.

De plus en plus de travaux soutenus par des groupes d'activistes (*cf.* par exemple www.carbontradewatch.org : *Climate justice movements*) dénoncent les campagnes de reboisement des mangroves. Au reboisement (afforestation ou reforestation) est préférée la restauration des conditions hydro-écologiques et la reconquête « naturelle » des palétuviers. Mieux vaut ainsi aider la nature à se réparer toute seule.

La politique du carbone est un sujet fascinant en géographie et écologie politique, car le carbone est un nouveau bien marchand, qui lie le Nord et le Sud à travers un jeu complexe de technologies, institutions et discours. Elle nécessite des recherches comparatives et empiriques, donnant la parole aux acteurs locaux, et notamment aux femmes, sur leurs perceptions des politiques et des actions. Pour éviter les conflits et résistances des populations locales, les dispositifs de REDD+ et du carbone bleu, qui sont en train de se diffuser, doivent prêter une particulière attention aux trois dimensions de la justice environnementale (Schlosberg, 2013). Un suivi et une évaluation des projets (*Safeguard Information Systems/SIS*) sont désormais de plus en plus requis. Les procédures doivent être transparentes, inclusives, participatives, à tous les stades du dispositif, depuis sa conception jusqu'à son application et son suivi. Aux approches en terme d'écologie politique doivent se combiner des analyses sur la dynamique bio-écologique de la mangrove, et sur les impacts, tant biophysiques que socio-culturels, des mécanismes financiers et politiques. Il ne s'agit pas seulement d'expliquer les relations changeantes sociétés-nature, les processus socio-environnementaux, mais aussi de les déconstruire et d'élaborer des alternatives aux politiques environnementales dominantes, en accompagnant notamment les initiatives locales de conservation et valorisation de la diversité biologique et culturelle, dans une optique de gouvernance partagée et durable des deltas, approche privilégiée dans le cadre de Pateo. C'est bien cette articulation entre échelles de décision, du local à l'international, que soulignent les travaux de J.-L. Chaléard (1996 et 2010) : la capacité d'innovation des acteurs locaux (tels les producteurs et les commerçants qui ravitaillent les grandes villes) dépend certes des conditions écologiques locales

et des contraintes internationales (tel la globalisation des circuits de distribution) mais aussi de l'aptitude des autorités à administrer le territoire national.

Des leçons tirées de mes travaux empiriques et des expertises conduites dans des institutions diverses (IRD, IFB/FRB.IPBES...), je revendique une approche de géographie engagée, critique, sinon radicale, et adhère au manifeste pour une géographie environnementale, qui porte sur l'environnement mais est aussi transformée par l'environnement à la fois « cosmopolitique, post-déterministe, globale » et « rugueuse, située, juste, sensible et relâchée » (Chartier et Rodary, 2016 : 46). C'est ce même engagement que dénotent les travaux de J.-L. Chaléard, de la Côte d'Ivoire (1996) au Pérou (Chaléard et Mesclier, 2010), ne cessant de souligner le rôle et l'action des paysans comme gestionnaires de l'environnement, qu'ils ont comme patrimoine commun.

¹ Dans cet article, je m'appuie sur les travaux conduits en Afrique de l'Ouest, notamment ces cinq dernières années, dans le cadre du LMI Pateo et de l'UMR Paloc.e

² Les enquêtes au Sénégal s'étalent sur près de trente ans. Dans le cadre du recensement annuel du parc piroguier du Crodt, 9 000 pêcheurs étaient recensés en 1985, 2 115 pirogues répartis entre 65 centres de pêche, dont 800 pirogues en Basse-Casamance. Ce recensement ne concernait que les marins-pêcheurs et les paysans-pêcheurs, sans prendre en compte les femmes, cueilleuses de la mangrove ou transformatrices de ces produits. En Casamance, les femmes cueillent principalement les huîtres des palétuviers ; dans le delta du Saloum et l'archipel des Bijagos, les femmes collectent des huîtres (*yoxos* ou *Crassostrea gazar*) mais surtout des bivalves (*Anadara senilis*, *Murex sp*, *Cymbium sp*, respectivement en wolof *pañe*, *tuffè*, *yeet*). Sur les 1 584 cueilleuses d'huîtres recensées en 1984, des enquêtes approfondies avaient été réalisées auprès de 54 femmes dans 13 villages de Basse-Casamance et au ponton Sefca de Ziguinchor ; puis, dans le cadre du programme Biodivalloc, 74 enquêtes auprès de collectrices de coquillages réparties dans 15 communautés rurales du delta du Saloum et 180 femmes réparties dans 18 villages des îles Bijagos ; enfin, dans le cadre du LMI Pateo, des enquêtes approfondies et un suivi des activités des 2 GIE (Groupement d'Intérêt Economique), Ngodane et Gnassemane, à Dionewar (labellisés *OVOP/one Village one Product* de la Jica) et de la Felagie de Niodior toujours dans le delta du Saloum. À Niodior, la Felagie regroupe 25 GIE de 30 femmes chacune, soit plus de 700 femme ; les ¾ des femmes de Niodior y ont adhéré. Les enquêtes ont aussi été faites auprès d'une vingtaine de femmes qui ne sont pas dans la Felagie. (Niodior compte 7 289 habitants, recensement de 2013, ANSD, Agence National de la Statistique et de la Démographie du Sénégal).

³ Le système de gestion de l'eau et l'aménagement des rizières dans les mangroves, considérés comme remarquables, sans équivalent par ailleurs dans le monde, ont fait l'objet de nombreux travaux dont ceux précurseurs de P. Péliissier (1966), synthétisés dans Cormier-Salem (1992 et 1999).

⁴ Dans d'autres travaux je montre la diversité des discours et des actions en fonction de l'origine des agents et de leur formation. Au sein même d'une institution, comme l'ONF en France, les pratiques non seulement évoluent, mais font l'objet de controverses entre ceux en faveur du reboisement pour hâter l'œuvre de la nature et ceux en faveur de la régénération naturelle.

⁵ Les photos de la mangrove (le cœur de Voh en Nouvelle Calédonie, le vol d'ibis rouge au-dessus des forêts de palétuviers au Venezuela) par Arthus-Bertrand en donnent de bonnes illustrations.

⁶ Dans le cadre du mécanisme REDD+, chaque pays soumet un dossier d'éligibilité des projets de reforestation au Mécanisme de développement propre (Clean Development Mechanism, CMD).

Références bibliographiques

Andrieu J., Méring C., 2007, « Cartographie par télédétection des changements de la couverture végétale sur la bande littorale ouest-africaine : exemple des rivières du sud du Delta du Saloum (Sénégal) au Rio Geba (Guinée Bissau) », *Revue Télédétection*, n° 8, p. 93-118.

- Aubertin C., Couvet D., Flipo F., 2015, *Une "marchandisation de la nature" ? Le sens de l'obligation*, Conférence à la Fondation de l'Écologie Politique, Penser l'économie politique, Paris, Université Paris-Descartes.
- Bennett N., Govan H., Satterfield, T., 2015, "Ocean grabbing", *Marine Policy*, n° 57, p. 61-68.
- Beymer-Farris B., Bassett T., 2011, "The REDD menace: resurgent protectionism in Tanzania's mangrove forests", *Environmental Change*, n° 10, p. 1016.
- CBD/UNEP (ed), 2008, *The value of Nature*, CBD report.
- Carney J., Gillespie T.W., Rosomoff R., 2014, "Assessing forest change in a priority West African mangrove ecosystem: 1986-2010", *Geoforum*, n° 53, p. 126-135.
- Chaléard J.-L., 1996, *Temps des villes, temps des vivres : l'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661 p.
- Chaléard J.-L., 2010, « Les réponses de l'agriculture aux défis démo-économiques », in Pourtier R. (coord.), « 1960-2010 : un demi-siècle de mutations africaines », *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 2010-1, p. 40-55.
- Chaléard J.-L., Mesclier É., 2010, « Introduction. Question foncière et dynamiques territoriales dans les pays du Sud : nouveaux liens, nouvelles approches », *Annales de géographie*, n° 676, p. 585-596.
- Chartier D., Rodary E., 2015, *Manifeste pour une géographie environnementale. Géographie, écologie, politique*, Paris, Sciences Po Les presses, 412 p.
- Conchedda G., Lambin, E., Mayaux P., 2011, "Between Land and Sea: Livelihoods and Environmental Changes in Mangrove Ecosystems of Senegal", *Annals of the Association of American Geographers*, 1001 (6), p. 1259-1284.
- Cormier-Salem M.-C., 1992, *Gestion et évolution des espaces aquatiques : la Casamance*, Paris, Orstom Éditions.
- Cormier-Salem M.-C., 1999, *Rivières du Sud. Sociétés et mangroves ouest-africaines*, Paris, IRD Éditions.
- Cormier-Salem M.-C., 2003, *Rives et dérives : en quête des mangroves : 1. Exposé des travaux et perspectives ; 2. Recueil de textes choisis ; 3. Essai*, Habilitation à diriger des recherches, Paris, Université Paris 1, 3 volumes : 67 p., 635 p. et 188 p. multigr.
- Cormier-Salem M.-C., Panfili J., 2016, "Mangrove reforestation in question: greening or grabbing coastal zones and deltas?" *African Journal of Aquatic Sciences*, 41 (1), p. 89-98.
- Cormier-Salem M.-C., Roussel B., 2002, « Patrimoines et savoirs naturalistes locaux », in Martin JY. et Leroy G. (eds), *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*, Paris, IRD, p. 125-142.
- Diéye EB, Sane T., Diaw T. (eds), 2014, *Climate variability and comparative dynamic of mangrove ecosystems in Senegal: the examples of Joal-Fadiouth lagoon (Little Coast) and the village of Tobor (Lower Casamance)*. Conference "Contemporary evolution of African floodplains and deltas", Dar Es Salaam, Tanzania, 27-30 May 2014.
- Ernst & Young et associés, 2012, *Oceanium mangrove restoration project Danone, Validation report*, 16 January 2012, 71 p.
- Fairhead J.-L., Leach M., Scoones M.-I., 2013, *Green Grabbing. A new appropriation of Nature*. London, Routledge.
- Grove R. H., 1996, *Green Imperialism. Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*, Cambridge University Press, (first pub 1995), Coll. Studies in Environment and History, 540 p.
- Hardin G., 1968, "The tragedy of the commons", *Science*, n° 162, p. 1243-1247.
- Leach M., Scoones Y., 2013. "Carbon forestry in West Africa: The politics of models, measures and verification processes", *Global Environmental Change*, 23, 5, p. 957-967.

-
- Larrère R., de La Soudière M., 1987, *Cueillir la montagne. Plantes, fleurs, champignons en Gévaudan, Auvergne, Cévennes et Limousin*, Lyon, La Manufacture, 254 p.
- Millenium Ecosystem Assessment MEA, 2005, *Ecosystems and human well-being. Our human planet: summary for decision makers*, Washington, Covelo, London, Island Press.
- Oceanium, 2010, *Plante ton arbre ! 36 millions de palétuviers pour le Sénégal*, Dakar, Sénégal, Oceanium/La Rochette.
- Ostrom E., Dietz T., Dolsak N., Stern P.C., Stonich S. and Weber E.U. (eds), 2002, *The drama of the commons*, National Academy Press, Washington D.C., 435 p.
- Paskoff R., 1993, *Côtes en danger*, Paris, Masson, 250 p.
- Pélissier P., 1966, *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint-Yrieix, Imp. Fabrègue (Thèse de doctorat d'Etat), 939 p.
- Ruë O., 1998, *L'aménagement du littoral de Guinée (1945-1995). Mémoires de mangroves*, Paris, L'Harmattan, 312 p.
- Schlosberg D., 2013, "Theorising environmental justice: the expanding sphere of a discourse", *Environmental Politics*, n° 22, p. 37-55.
- Temudo M., 2012, "The White Men Bought the Forests: Conservation and Contestation in Guinea-Bissau, Western Africa", *Conservation and Society*, 10(4), p. 354-366.